

Argentat-sur-Dordogne, le 1 février 2022

Frédéric Boutet
Courriel : bamachar2@riseup.net

Mathilde RASSELET, Cathy CAMUS
Agence Régionale de Santé
Délégation départementale de la Corrèze
4, rue du 9 juin 1944
19000 Tulle

OBJET : Compléments captage Freygnac U.D.I. Saint-Bazile-de-la-Roche

Mesdames RASSELET et CAMUS,

J'ai bien reçu votre courrier du 17 décembre 2021 et vous en remercie. Je continue de m'interroger sur le rôle que joue votre agence dans la politique globale de l'eau potable dans notre secteur, d'autant que Cathy Camus était chef de projet chez Alteréo sur le Schema Directeur d'Alimentation en Eau Potable de l'E.P.C.I. Xaintrie Vallée de la Dordogne avant de passer dans vos services.

Vous avez inclus dans votre courrier les mesures relevées en concentration de déséthyl Atrazine (ADET), un métabolite de l'Atrazine. On connaît cette molécule depuis son introduction dans l'environnement à partir des années 1950. Il n'est semble-t-il pas évident d'établir une loi de dégradation de l'Atrazine. Mais si ponctuellement, il y a un « pic » d'ADET, il ne fait aucun doute que cette molécule est vouée à disparaître complètement au fur et à mesure que la molécule mère se dégrade elle-même. Aussi, pour mesurer la pertinence de votre action de pression sur le Syndicat des Deux Vallées, il semble nécessaire d'en savoir plus.

Un indicateur est le taux ADET/Atrazine. J'ai été surpris de ne pas le voir apparaître dans votre réponse. Aussi, je vous demande explicitement de mettre également les données d'Atrazine mesurées, et de calculer le taux ADET/A afin d'observer la dynamique actuellement en cours.

Lors de la séance du 11 octobre 2021 à Saint-Martin-La-Méanne, il a été indiqué aux élus :

« Présence de métabolites de pesticides au niveau de certaines ressources
→ Impossibilité d'étendre la desserte d'abonnés à partir d'une ressource non conforme
→ Substitution nécessaire à prévoir pour les abonnés déjà concernés aujourd'hui »

Or, les mesures que vous avez portées à ma connaissance, qui montrent une non conformité ponctuelle à l'ADET, datent des 11 octobre (0,11 µg/l), 3 novembre (0,13 µg/l) et 18 novembre (0,15 µg/l) 2021. Comment se fait-il que le 11 octobre, il a été présenté aux élus des mesures qui ont été effectuées le jour-même et ultérieurement ?

Ensuite, vous affirmez dans votre courrier du 17 décembre qu'un suivi a été mis en place « à l'été 2021 ». Or, les dates des mesures dont la concentration en ADET est supérieure à 0,1 µg/l sont ultérieures à l'été : elles débutent le 11 octobre 2021. Je vous demande de répondre à cette question : comment se fait-il que vous ayez décidé de mettre en place un suivi de mesures sur l'ADET à l'été 2021 sans qu'aucun dépassement de seuil n'ait surgi auparavant ? En l'absence de réponse claire, je serai amené à supposer que l'origine de ce suivi est politique et non sanitaire.

Dans l'article paru dans le journal « *La Montagne* » le 11 décembre 2021, la journaliste rapporte les propos du maire d'Argentat, Sébastien Duchamp :

« L'A.R.S. ne veut plus des captages » rappelle-t-il.

Je souhaite que vous apportiez confirmation ou infirmation de cette appréciation. Dans le cas où vous confirmez, vous disposez d'une feuille de route écrite venant de votre hiérarchie, précisant qu'il faut supprimer les captages partout. Vous la produirez.

Cette ingérence éventuelle dans la vie politique souveraine des habitants serait une source de tension dont on peut se passer. Vous comprendrez j'espère qu'il nous faut en avoir le cœur net.

Enfin, je souhaite avoir connaissance de toutes les mesures d'aluminium, d'oxyde d'aluminium (toutes les formes contenant de l'aluminium) effectuées sur toutes les U.D.I. de Xaintrie Vallée de la Dordogne, de 2010 à aujourd'hui.

En vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer mes salutations respectueuses.